

# Charte des Professionnels 2019

Valable du 1er avril 2019 au 31 mars 2020

Le SEDDRé est une organisation professionnelle, membre de la Fédération Française du Bâtiment, qui représente les entreprises et les métiers spécialisés dans la Déconstruction, la Dépollution et le Recyclage.

Sa mission principale est d'accompagner les entreprises dans l'évolution de leur métier, le déploiement des bonnes pratiques, et de les représenter auprès des Pouvoirs Publics.

Le tri, la gestion et la valorisation des déchets, ainsi que la santé et la sécurité sur les chantiers, et le respect de l'environnement, constituent des enjeux majeurs pour les professionnels du syndicat, dans un contexte règlementaire de plus en plus exigeant.

La présente charte définit les engagements poursuivis par les entreprises signataires :

## RM SCIAGE

ZA Maubuard II 53600 EVRON

### Santé, Hygiène et Sécurité

L'entreprise favorise les comportements permettant d'assurer la santé, l'hygiène et la sécurité au travail, et plus largement la connaissance et l'application de la réglementation.

### Qualité

Elle connaît les règles de l'art et mobilise toute son expertise dans la mise en œuvre de ses activités.

### Environnement

Elle intervient dans le respect de l'environnement et des riverains.

### Compétences

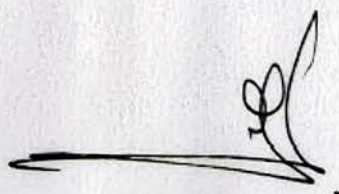
Elle emploie une main d'œuvre qualifiée et actualise les compétences de son personnel par une formation régulière.

### Assurance

Elle est détentrice de polices d'assurance couvrant les risques inhérents à ses activités.

Le Président du SEDDRé

L'adhérent



**SARL R.M. SCIAGE**

au capital de 7500 €

ZA Maubuard II

53600 EVRON

Tél. 02 43 98 48 92 - Fax 02 43 90 29 80

Siret 453 404 741 00028 - APE 4399C